



Terre de talents

Espace Culturel Boris Vian

DÉCISION n°2024/392

Objet : Contrat de partenariat pour une animation de Foot Freestyle dans la galerie commerciale Ulis 2, le 12 octobre 2024 - UNION DES SYNDICATS DU CENTRE COMMERCIAL REGIONAL ULIS 2

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu le projet de contrat de partenariat avec L'UNION DES SYNDICATS DU CENTRE COMMERCIAL REGIONAL ULIS 2, représenté par Monsieur Loïc MILLES, Directeur du centre commercial Ulis 2 ;

Considérant que dans le cadre du festival des Cultures Urbaines, l'Espace culturel Boris VIAN souhaite organiser une animation de Foot Freestyle dans la galerie commerciale Ulis 2, LES ULIS (91940), le 12 octobre 2024 de 10h à 13h ;

DECIDE

Article 1

De signer un contrat de partenariat avec L'UNION DES SYNDICATS DU CENTRE COMMERCIAL REGIONAL ULIS 2, sis avenue de l'Aubrac aux ULIS (91940), pour une animation de Foot Freestyle dans le cadre du festival des Cultures Urbaines, le 12 octobre 2024 de 10h à 13h, dans la galerie commerciale Ulis 2, LES ULIS.

Article 2

Les conditions sont précisées dans le contrat de partenariat.

Article 3

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 04 octobre 2024


Clovis CASSAN
Maire des Ulis